

Vous êtes bien à Lancy

Troisième ville du canton de Genève, Lancy œuvre à créer un cadre de vie agréable, durable et plus respectueux de la nature. En 2019, la Commune s'est distinguée avec l'obtention du Label Bio Bourgeon pour la gestion 100% écologique de ses 33 parcs et promenades répartis sur 33 hectares.

Depuis quelques années, Lancy connaît une croissance démographique importante, qui se poursuit ces prochaines années. Dans ce contexte de densification, la Ville de Lancy, membre Cité de l'énergie depuis 2003, se caractérise par sa volonté de développer et mettre en œuvre une politique énergétique forte, efficace, exemplaire et durable. Ses objectifs énergétiques sont basés sur la vision de la société à 2000 watts et cohérents avec la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, le Plan directeur cantonal de l'énergie et ainsi que le Plan Climat Cantonal.

Aujourd'hui, la Ville de Lancy poursuit plus que jamais ses efforts pour engager tous les acteurs du territoire – la population, les entreprises, les propriétaires, etc. – dans la transition énergétique. Ses mesures favorisant la rénovation énergétique, encourageant le déploiement des réseaux de chauffage à distance ou encore la sensibilisation de la population ne sont que quelques exemples de sa politique engagée et engageante. Elles lui permettent d'œuvrer activement en faveur de la diminution des énergies fossiles et de la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Les projets phares de la politique énergétique

- Lancy-rénove, programme qui vise à encourager et à accompagner les propriétaires immobiliers à rénover leurs bâtiments locatifs.
- Application du projet Cool City à la nouvelle école de Pont-Rouge.
- Elaboration du Plan directeur communal 2020 et du plan directeur de l'énergie.
- Promenade Nicolas Bouvier et passerelles de mobilité douce.

En quelques chiffres

Commune : Lancy
Canton : Genève
Nombre d'habitants : 33'878
Superficie: 4,770 km²
Internet : www.lancy.ch

1^{ère} labellisation Cité de l'énergie : ... 2003
2^e labellisation : 2008 (53%)
3^e labellisation : 2012 (69%)
4^e labellisation : 2016 (70%)
5^{ème} labellisation : 2020 (76%)



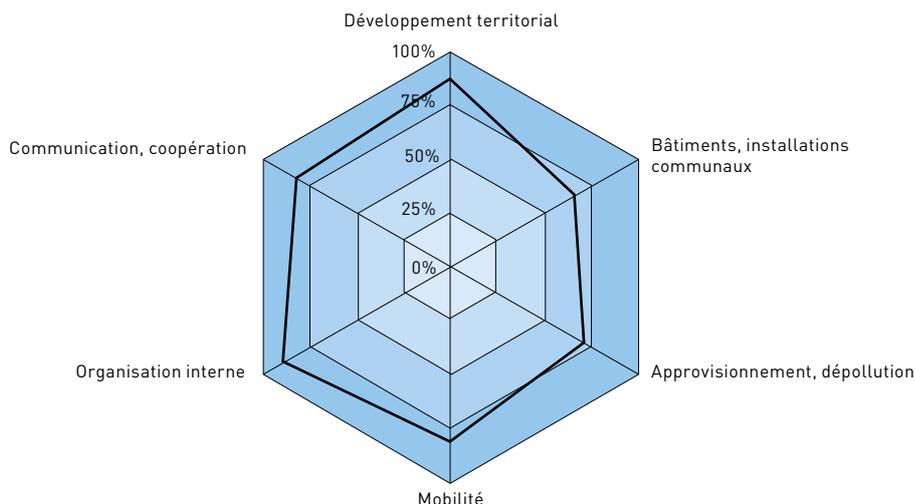


Le label gold une récompense pour Lancy, un défi pour l'avenir !

« En 2008, les autorités de Lancy s'étaient engagées à mettre en œuvre une politique énergétique durable par l'instauration de bon nombre de mesures concrètes. Cette politique avait été récompensée par l'obtention de la labélisation Cité de l'énergie en 2008, 2012 et 2016. 12 ans plus tard, la Ville obtient pour la première fois la distinction Gold. Véritable honneur, cette distinction témoigne des efforts consentis ces dernières années dans de nombreux domaines, notamment le développement et la planification urbaine, l'efficacité des bâtiments de la collectivité, la mobilité à la fois interne et territoriale ou encore la communication et la sensibilisation à la population. Le défi aujourd'hui ? Rester digne de cette distinction, poursuivre nos efforts et continuer une politique énergétique active et ambitieuse tout en garantissant la qualité de vie des habitant-e-s et le respect de la biodiversité. »

Damien Bonfanti - Maire

Taux de réalisation en 2020



Le diagramme en toile d'araignée montre quelle part (en %) la municipalité commune de Lancy met en œuvre son potentiel d'action en matière de politique énergétique. Pour recevoir le label «Cité de l'énergie», une commune doit utiliser 50% de son potentiel, pour le label «Cité de l'énergie GOLD» 75%. La commune de Lancy a atteint une part de 76% en 2020.

Les prochaines étapes

Dans les années à venir, la Ville de Lancy veut :

- Continuer les actions de sensibilisation à la fois à l'attention des écoles (Robin des Watts, solidarComm), de la population (Visite villa) ou des entreprises (Opération porte à porte PME/PMI).
- Mettre en œuvre son plan directeur communal et son plan directeur des énergies.
- Mettre en place un plan lumière pour diminuer la consommation d'énergie et lutter contre la pollution lumineuse.

- Développer et renforcer sa politique énergétique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Contact Cité de l'énergie Ville de Lancy – Responsable de l'unité de développement durable

Claudia Bogenmann, 022 879 54 33 (T),
079 453 00 03 (P),
c.bogenmann@lancy.ch

Consultante Cité de l'énergie Ville de Lancy – Conseillère en processus énergétique communal

Michelle Moser, 078 766 95 54,
michellemoser.ce@gmail.com

Plus d'informations

www.citedelenergie.ch/lancy



european energy award

A quoi sert le label Cité de l'énergie ?

Le label Cité de l'énergie est une certification développée en Suisse et élargie au niveau européen (European Energy Award®). Le label récompense les communes qui ont mis en place une gestion de la qualité pour la mise en œuvre de la politique énergétique et environnementale. Il a été déployé dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) favorise ainsi la mise en œuvre d'une politique nationale de l'énergie dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Avec le programme SuisseEnergie pour les communes, l'OFEN apporte son soutien de manière ciblée au niveau communal. Le label est propriété de l'Association Cité de l'énergie.